LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars

Le conseil municipal de Lille s'est réuni, hier soir, en séance extraordinaire, dans la salle habituelle des séances.

A 8 heures moins vingt, le maire fait son entrée, suivi par la plupart des conseillers.

La séance est immédiatement ouverte.

La partie de la salle affectée au public est comble.

M. le Maire annonce que MM. Kolb, Verly, Dusurmont, Brasart, Meurisse, Barrois, Gossart se sont fait excuser et n'assisteront pas à la séance.

M. Guffroy est élu comme secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Laurange demande la parole. — Dans la dernière séance, dit-il, j'ai été nommé comme membre de la commission des travaux et je n'ai pas été convoqué.

M. le Maire. — C'est une erreur du bureau.

M. Laurange. — J'espère qu'elle ne se produira plus.

M. Hannotin. — Je n'ai pas été convoqué non plus.

M. Laurange. — Je vous signale une nouvelle erreur. J'ai été convoqué pour ce matin, 8 h. 1/2.

M. le Maire. — Ce rectificatif ce qui est erreur ne se reproduirait plus.

Le procès verbal est adopté sans autre observation.

Proposition de renvoi du budget

M. Lacour demande que la discussion du budget soit renvoyé à une séance ultérieure, car beaucoup de conseillers sont malades, tel M. Barrois en raison pour cause de deuil comme M. Brasart.

Dainter part, le rapport du budget n'a pas été distribué qu'il y a quatre jours et on n'a pas eu le temps de l'étudier.

M. Bergez réclame la discussion immédiate car déjà les journaux de la localité s'ont trouvé qu'on retardait la discussion du budget.

M. Lougnet parle dans le même sens.

M. Lacour dit qu'il n'a pas la prétention d'apprendre quoi que ce soit au monde ont prononcé des principaux MM. Barrois et Brasart sont absents et l'on sait la part importante qu'ils prendraient à la discussion.

M. Brackers d'Hugo. — Le mot du renvoi est qu'on a distribué trop tard le rapport.

J'ai d'autre part entendu tout à l'heure M. Lougnet qui parlait de comédie. Je voudrais bien savoir de quelle comédie on veut parler

M. Lougnet. — Particulièrement je maintiens mes paroles, ce sont des sidaugrces, des maladies comme il vient.

M. Delory s'interpose et rappelle M. Lougnet à l'ordre, mais ce dernier n'écoute rien et déclare qu'il demande la discussion et n'a rien à voir avec M. Brackers-d'Hugo.

M. Brackers-d'Hugo. — Je m'étonne, M. le Maire, que M. Lougnet ait cru de se rendre à vos justes observations, continue et parle de sumagrces.

M. le Maire. — M. Lougnet, je vous prie, une autre fois, de demander la parole quand vous aurez des observations à faire.

M. Lougnet (ironiquement). — Je n'ai pas de leçon à recevoir de M. Brackers.

M. Brackers d'Hugo. — Vous en avez pourtant tellement besoin.

M. Lougnet. — De jurisprudence, peut-être, d'honnêteté, non.

M. le maire s'interpose de nouveau et met fin à l'incident en mettant aux voix la proposition faite par M. Lacour de renvoyer la discussion du budget à bonne époque.

Cette décision est repoussée par la majorité qui vote avec un ensemble touchant.

Budget de 1897

M. Clément donne, au nom de la commission du budget, lecture du rapport sur le budget des dépenses proposé par l'administration municipale.

Sur l'article 1er, Sûreté générale, dépenses 154.250 fr., M. Brackers d'Hugo présente diverses réclamations qui le jusqu'à reconnaît justes.

Il demande pourquoi que les travaux supplémentaires n'étaient pas faits économiquement par le personnel du secrétariat-général.

M. Bergez réclame quelques explications en ce qui concerne la création d'un service de dépensier et d'une équipe d'hommes de nuit.

M. le Maire fait remarquer que l'administration a cru devoir créer ce service pour éviter de payer les objets dans des taxes élevées et de faire des emplettes qu'il retrouva à Bienne, en Suisse. Il parvint à lui faire abandonner son amant après avoir quasé quelques ennuis à ce dernier, qui, paraît-il, l'a en suite poursuivi jusqu'à pur son patron.

Pour se venger, Thévenon revint à Lille et sur le refus de sa capricieuse amie de renouer les relations coupables, il tenta de se suicider devant la porte de l'inconstante.

Hier matin, il se trouvait vers 6 heures 1/2, rue Saint-André, attendant la sortie de son amie, en fait le guet, quand le premier étonné dans la rue et en l'apercevant, remonta précipitamment prévenir sa fille.

Thévenon le suivit et arriva presque en même temps sur le palier de la chambre et se tira un coup de revolver. Le père et la mère se précipitèrent sur lui, lui arrachèrent une seconde fois, avant qu'on pu le désarmer.

On le croyait blessé, mais il n'en était rien; la première balle a éraflé le pardessus dont le drap a été brulé par la poudre, la seconde s'est logée dans la poche du vêtement.

Thévenon a été arrêté et conduit au parquet qui l'a relâché peu de temps après. Il sera poursuivi pour port d'arme prohibée.

Réveil désagréable

M. Leclercq, tourneur en cuivre, 22 rue du Bois-St-Etienne, au fer étage, dormait paisiblement, hier soir vers 10 heures, à côté de sa femme, lorsque subitement il fut réveillé par le bruit de sa porte qui volait en éclats.

Au même moment, il reconnut la voix de son beau-frère qui criait : « cette fois je te tiens, il faut que je te tue », et l'énergumène brandissait un long couteau. M. Leclercq se jeta sur lui et aidé de sa femme il le désarma et le jeta à la porte, puis il alla chercher un agent de la M. Mourgues, commissaire du 5e arrondissement, de service à la permanence, qui a ouvert une enquête et a ordonné le transport du blessé qui se nomme J.-H. Marchand, 33 ans, cabaretier, rue des Etaques 6.

M. Delory. — C'est une dépense d'environ 400 francs.

La proposition de M. Dehierre est adoptée à l'unanimité.

UNE ADRESSE DE SYMPATHIE au peuple grec

M. Dehierre donne lecture de la proposition suivante qui sera adressée au ministre grec à Paris :

« Le Conseil municipal de la ville de Lille, réuni en assemblée extraordinaire.

« Considérant qu'en Orient, un généreux petit peuple lutte héroïquement pour son indépendance, la cause du Droit et de l'Humanité ;

« Considérant que la France manqueraît à son passé et à son génie si elle marchait, à la remorque de l'envahisseur allemand contre le peuple grec, et qu'en pareille occurrence elle consacrerait que la *Force* prime le *Droit*, et que ce serait comme un fait accompli l'arrachement de la Patrie française de l'*Alsace* et de la *Lorraine*.

« Adresse au peuple grec l'expression de ses sentiments d'admiration et de chaleureuse sympathie, et exprime le vœu que la France ne use de sa puissance que pour permettre à la Grèce de décider elle-même de ses destinées ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La 22e fête fédérale de gymnastique

Il y aura, cette année, dit M. Brackers-d'Hugo, une grande fête fédérale de gymnastique à Roubaix.

Je demande que la ville de Lille s'y associe et vote un crédit pour décorer un prix de la ville de Lille.

M. Delory. — On pourrait peut-être prendre ce prix sur les crédits alloués pour les fêtes.

M. Bergez. — J'appuie la proposition faite par notre collègue, doutant plus que je dois être vice président de la fête.

M. Delory. — C'est entendu, mais faudra-t-il amener donner un prix convenable.

Il est décidé que le crédit accordé pour un prix sera soumis à une prochaine séance au vote du Conseil.

Séance dimanche à 9 h. du matin

M. Delory. — L'administration vous propose de voter cette décision, mais il est bien tard.

Aussitôt de toutes parts partent des exclamations : « Ne pas ne vous demandons mieux ! »

M. Poulet. — Je serais partisan de se réunir à 9 heures mais pas pour ce soir.

Ce n'est pas pour aller à la messe. Je me f... pas mal de cela. »

Diverses propositions sont faites. Les uns voudraient que la réunion eut lieu à 2 heures de l'après-midi, les autres à 8 heures du soir ; d'autres voudraient renvoyer la séance à mardi.

Finalement, après un moins un quart d'heure de discussion, M. Delory met aux voix la proposition de tenir séance à 9 heures du matin.

Cette proposition est votée par 11 voix contre 8.

La séance est levée à minuit 20 minutes.

E. PETITCOLAS.

TENTATIVE DE SUICIDE rue Saint-André

Il y a six à sept mois, un jeune homme qui avait été employé de cinématographe de la rue Esquermoise, se suicidait par désespoir d'amour.

Son camarade, employé au même établissement, vient de se tirer deux coups de revolver, également par chagrin d'amour.

Etienne Thévenon, 41 ans, originaire de Lyon, occupait un passage à Lille, l'hôtel dernier, noutit des relations avec une femme mariée du quartier Saint-André, âgée de 24 ans seulement, dont l'époux était au régiment. Au départ du cinématographe, l'homme quitta le foyer conjugal et suivit son amant.

Elle revint à Lille quelque temps après, mais son amant qui ne voulait pas se séparer d'elle, la rejoignit et la décida de nouveau à l'accompagner.

Ce fut le mari qui, à son tour, entra en mouvement et alla jusqu'à Bienne, en Suisse, où il retrouva à Bienne, en Suisse. Il parvint à lui faire abandonner son amant après avoir quasé quelques ennuis à ce dernier, qui, paraît-il, l'a en suite poursuivi jusqu'à pur son patron.

Pour se venger, Thévenon revint à Lille et sur le refus de sa capricieuse amie de renouer les relations coupables, il tenta de se suicider devant la porte de l'inconstante.

Hier matin, il se trouvait vers 6 heures 1/2, rue Saint-André, attendant la sortie de son amie, en fait le guet, quand le premier étonné dans la rue et en l'apercevant, remonta précipitamment prévenir sa fille.

Thévenon le suivit et arriva presque en même temps sur le palier de la chambre et se tira un coup de revolver. Le père et la mère se précipitèrent sur lui, arrachèrent une seconde fois, avant qu'on pu le désarmer.

On le croyait blessé, mais il n'en était rien; la première balle a éraflé le pardessus dont le drap a été brulé par la poudre, la seconde s'est logée dans la poche du vêtement.

Thévenon a été arrêté et conduit au parquet qui l'a relâché peu de temps après. Il sera poursuivi pour port d'arme prohibée.

Réveil désagréable

M. Leclercq, tourneur en cuivre, 22 rue du Bois-St-Etienne, au fer étage, dormait paisiblement, hier soir vers 10 heures, à côté de sa femme, lorsque subitement il fut réveillé par le bruit de sa porte qui volait en éclats.

Au même moment, il reconnut la voix de son beau-frère qui criait : « cette fois je te tiens, il faut que je te tue », et l'énergumène brandissait un long couteau. M. Leclercq se jeta sur lui et aidé de sa femme il le désarma et le jeta à la porte, puis il alla chercher un agent de la M. Mourgues, commissaire du 5e arrondissement, de service à la permanence, qui a ouvert une enquête et a ordonné le transport du blessé qui se nomme J.-H. Marchand, 33 ans, cabaretier, rue des Etaques 6.

Thévenon a été arrêté et conduit au parquet qui l'a relâché peu de temps après. Il sera poursuivi pour port d'arme prohibée.

Accident à la gare

Samedi, vers 6 heures 1/2 du soir, au moment où il s'apprêtait à prendre le train de St-Amand sur la voie n° 2, Casimir Brauwart, âgé de 60 ans, a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Relevé aussitôt, il a été transporté dans le cabinet médical de la Gare où M. le docteur Dubar n'a pu que constater le décès.

La famille prévenue télégraphiquement est arrivée à 10 heures 35.

Innovation intéressant les dames

Sous la direction d'une des premières couturières de Paris, incessamment ouverture d'un important atelier de Robes et Manteaux *sur mesure*, aux **Galeries Lilloises**, 45, 47, 49, Rue Nationale, Lille.

Les prix étonneront !

Grande extension aux comptoirs de tissus, laizages, soierie, etc.

LE NORD

DOUAI

Malheureuse odyssée d'un Douaisien à PARIS

Un habitant de Douai, M. Antoine V..., âgé de 22 ans, célibataire, il y a quelques jours, à Paris, portait d'une somme de 12.500 fr., avec laquelle il se proposait d'acheter un établissement.

La fiancée de son ami, il fit connaissance d'une jeune femme, mariée à Thiolet sous le nom de Madame C..., mère au courant des projets de M. V... lui dit qu'elle pouvait lui trouver son mari et qu'il voulait accepter à dîner, elle le présenterait à un de ses cousins, propriétaire d'une importante brasserie.

Il fut fait comme il avait été convenu, mais M. V. s'endormit à la fin de repas. Il avait réveillé hier matin à l'hôtel dans un sous-sol, et en compagnie avait disparu. Il a donné le signalement de la voleuse et de l'individu qui l'accompagnait.

M. V..., est convaincu que le couple lui a versé un narcotique dans le vin pendant le dîner.

Le service de sûreté a été chargé de rechercher ces ingénieux filous.

DUNKERQUE

Suicide d'un prêtre

A DUNKERQUE

La rue des Pierres a été mise en émoi hier soir par un événement dramatique : à six heures et demie le bruit se répandait qu'un prêtre catholique venait de se suicider.

Le fait était exact : il s'était produit au numéro 1 de la rue.

Cet ecclésiastique est habitué par un sieur Mailly, ancien boucher, et est attenante à la boucherie portant le n° 19 de la rue de l'Eglise, boucherie actuellement exploitée par le sieur Degiganon, gendre de celui-ci.

Ce dernier avait un fils, Léon-Albert, né le 8 février 1854, qui avait choisi la carrière ecclésiastique.

Dans ces dernières années il était entré comme professeur dans une institution cléricale de Roubaix. Souffrant depuis six ans d'une maladie chronique, il avait dû quitter son poste ; il y a seize mois et était revenu se faire soigner chez ses parents.

Hier soir, vers six heures, son père inquiet de ne l'avoir pas vu depuis un certain temps, se mit en quête de lui et le trouva assis sur les marches de l'escalier du grenier.

Il lui demande ce qui fait là. Pas de réponse. Le vieillard s'effraie, s'approche et constate que le corps de son fils est inanimé. Le malheureux s'était étranglé avec une ficelle attachée à la rampe.

La mère était au salut en ce moment, on juge de son désespoir quand en entrant elle apprit la triste nouvelle.

Les commerçants vont grand train sur les motifs qui ont pu déterminer ce prêtre à se donner volontairement la mort.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'est suicidé, le certificat du médecin légiste ne laisse aucun doute à cet égard.

CAMBRAI

Accident mortel à Fontaine-au-Pire

La vendredi 12 mars courant, vers onze heures du matin, Alexandre Gez, âgé de 20 ans, propriétaire à Fontaine-au-Pire, en travaillant dans sa cabliaire a été ensevelli sous un éboulement, et, lorsqu'on est parvenu à le dégager, il avait cessé de vivre.

On attribue cet accident à l'imprudence de la victime.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

UN FILS INFAME A RUITZ

A la suite d'une discussion pour un motif assez futile, François Petit, 22 ans, ouvrier mineur, s'est précipité sur son père, Théodore Petit, 51 ans, ouvrier mineur également et la frappe violemment de plusieurs reprises avec un morceau de brique ; en outre, il lui a porté un coup de pied à la hanche droite et l'a grièvement contusionné. Théodore Petit a porté plainte contre lui.

Le crime de Marles

Voici le fait principal qui a motivé l'arrestation du nommé Sueur.

Sueur était assez gêné dans ses affaires; il avait reçu la visite d'un huissier, M. C..., et était sous le coup d'une saisie. Or, mardi, vers le matin, il avait été volé avant le crime. Sueur en ignorait-il la provenance? A Marles on dit que oui.

Un de nos confrères a pu apercevoir Hamain, au moment où il sortait de la prison pour être conduit au cabinet du magistrat instructeur ; Hamain est chargé et vieilli d'au moins dix années; pâle, défait, la face allongée, il paraît souffrant. Il va quand même d'un pas ferme, assuré, et les gendarmes ont peine à le suivre ; il court plutôt qu'il ne marche, et semble avoir crainte d'être aperçu par le public qui se trouve sur son passage.

En réponse à Hamain nie : Sueur nie. Il ne reste que les déclarations très catégoriques de Fanchon.

Il faut espérer que, dans une dernière confrontation, on parviendra à obtenir un aveu.

Enfin le bruit court avec persistance, à Marles, que ce crime aurait des précédents. On ne parle rien moins que de l'éventualité de plusieurs personnes. Une dame T..., dit-on, serait morte des suites d'un empoisonnement, et l'on se demande s'il n'y aurait pas la une corrélation avec les tentatives d'empoisonnement faites sur la veuve Fanchon.

Nous nous bornons à signaler ces bruits.

Un mineur tué à Marles

Henri Leroy, 36 ans, demeurant à Floringhem, occupé à la fosse n° 5 des Mines de Marles, hier, était occupé avec deux autres ouvriers à enlever des terres dans la bowette du couchant n° 2, quand tout-à-coup un énorme bloc de pierre se détachant de la voute, entraina deux blocs de soutènement et tomba sur Leroy qui fut tué net.

Les deux autres ouvriers en furent quittes pour la peur.

Mort mystérieuse d'un enfant à Liévin

Vendredi, dans la journée, la dame Berthe Duriez, qui habite la cité ouvrière de la fosse numéro neuf des mines de Lens, était venue à Liévin pour y faire plusieurs courses, portant sur ses bras, emmaillotté dans une épaisse couverture, un enfant de quelques mois.

Cette dame entra dans l'estaminet Corbois où elle s'approcha du poêle pour réchauffer son bébé, mais grande fut sa surprise lorsqu'elle constata que l'enfant ne donnait plus signe de vie.

Ne sachant à quelle cause mystérieuse attribuer ce décès aussi prompt, M. Florentin, commissaire de police, a ouvert une enquête.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 13 mars 1897

Présidence de M. Martin, vice-président.
Ministère public : M. Prudhomme, substitut.

LILLE

Vol aux Halles centrales. — La police de sûreté opérant en quête de voleurs qui exercent leur petite industrie au détriment des marchés publics de la ville, mettait en flagrant délit Eugène Jaeg, 24 ans, journalier et soutenant, ainsi que deux de ses antiques amies Maria Clayes et Angélique Penet, de faire partie de cette catégorie d'individus.

Tous trois logeaient rue Pomblette et des agents vinrent faire pour devoir dans leur domicile une perquisition qui amena la découverte de différents objets, linges, coupons d'étoffe, etc. dont ils ne purent indiquer la provenance.

Remarquant que M. Meiden, marchand forain, demeurant Pomblette, avait qu'un coupon d'étoffe d'une valeur de 30 fr. avait été volé quelques jours auparavant et qui avait porté plainte, reconnut parmi les objets trouvés en domicile de trie que nous avons indiqué le coupon qui lui avait été pris.

Les dites filles reconnurent qu'elles avaient reçu les objets de leur escortant avec Jules, Mais celui-ci à l'audience, tout en niaisant et fédéliant des coupes, opposa les dénégations les plus énergiques comme les plus invraisemblables aux accusations qui pesaient sur lui.

Quand M. le Président lui fait remarquer la gravité de son attitude, Jules Eyrement répond en souriant : « Qu'on me fait plaisir de voir des juges ».

Le Tribunal condamne Angélique Penet à 8 mois de prison ; Maria Clayes à 6 mois de prison et Jules Jaegeulouvre à six mois de prison. Egrement est réhabilité et complait déjà a son actif trois condamnations.

Au moment où les gendarmes le reconduisent retrouve les prévenus, dans l'antichambre, Eyrement dit vant le témoin Meiden lui dit : « Quand je sortirai je te ferai un affaire », accompagnant ces mots d'un geste qui ne laisse aucun doute sur ses intentions.

On le ramène donc devant les juges qu'il aime tant à voir et, pour ce délit d'audience, outrages à un témoin à raison de sa déposition, le Tribunal condamne ce peu intéressant personnage à 2 mois de prison sans confusion avec la peine de 6 mois qu'il vient de prononcer.

Voleur de poules. — M. Dudermontier, demeurant rue du Dieppe, 13, a eu le malheur de voir volé de douze poules le 12 février. Il déposa une plainte. L'agent Spain, chargé de rechercher le voleur soupçonna de suite André Dupont, 35 ans, chaudronnier, sujet italien, né à Venise.

Il avait encore en bon flair et, lorsqu'il arriva perquisitionner rue Chevreul, au domicile de Tinelli, il trouva quatre poules en train de mipter dans une mangeoire. Quand à Tinelli il était crêté par la fenêtre d'une mansarde et une chasse à l'homme s'organisa sur les toits, chasse fructueuse qui amena son arrestation.

Quatre poules toutes plumées gisaient sur le plancher de la chambre, il en restait quatre à trouver pour faire la compte. Tinelli déclare les avoir égorgées, Si le fait est exact, il faut reconnaître que le manœuvre avait un bel appétit.

On se demande avec anxiété ce qu'adviendra de lui quand il sera au régime de la prison ou le tribunal lui condamnera à 6 mois d'ouabres.

Coup de couteau. — Eugène Choisne vit maritalement depuis deux ans avec Zélia Constance Lievin âgée de 20 ans, dont il a un enfant. A propos de racontars de cette fille dont une dame Degeiter, demeurant rue Gambetta, 108, rue Bourbonne, se serait fait l'écho, Lhoste alla trouver cette dame en compagnie de sa maîtresse le 8 mars, vers 8 heures du soir.

A cours de l'explication, la maîtresse s'est jetée sur l'amant et lui a porté un coup de couteau au côté droit. Rien de grave.

La fille Lievin est condamnée à 8 jours de prison et bénéficie du sursis.

ROUBAIX

Outrages. — Le 10 mars, des gendarmes qui opéraient le transfèrement des prisonniers de Roubaix à Lille, attendaient le départ du train dans la salle réservée à cet effet, quand **Alphonse Ladhe**, 26 ans, tatouteur à Wattrelos, prétendit, malgré leurs observations, aller parler à sa femme qui, disait-il, était parmi leurs prisonniers.

A bout d'arguments et voyant qu'il ne pouvait arriver à ses fins, il injuria les braves gendarmes et les en voya à la tête.

Voilà qui vaut à Ladhe 10 jours de prison.

TOURCOING

Outrages. — L'agent Dumortier s'obstinait le 9 mars à ne laisser du calme vers la maison d'Alphonse Vanwynetbeke, 42 ans, débouxeur, demeurant rue Blanche-Porte, 121 bis. Au moment où il allait entrer chez elle, sa femme Vanwynetbeke cria à son homme : « Voilà la police. » La police, je l'ai... bien, répliqua bien haut le débouxeur.

Cette façon aimable de traiter un agent valoir Vanwynetbeke devant le tribunal. Il avoue les propos qu'on lui prête en ajoutant qu'il a parlé sans penser plus loin.

Son excuse lui aura le précepte du sage, tourner sept fois la langue dans la bouche avant de parler.

Mais en attendant, il passera 8 jours en prison.

WAVRIN

Coups. — Les nommés Victor Choquet, 20 ans, et Dorneille Augustin, 26 ans, tous deux mineurs, comparaissent sous l'inculpation de coups réciproques, l'innocence de Dorneille a été démontrée. Quand à Dornelle, il a récolte trois mois de prison, mais il bénéficie du sursis de la loi Béranger.

Violences et voies de fait d'un jeune sur la personne de sa mère. — Le 12 mars, la police procédait à une enquête au sujet des agissements de Pierre-Joseph Vantighem que ses voisins accusaient d'avoir abandonné sa mère âgée de 70 ans et quatre ans. Vantighem, sans travail depuis près de deux mois, laissait au chet les filettes seules pendant toute la journée, et le soir il rentrait pendant la nuit et les voisines charitables s'étaient une fois seulement forcées de donner à manger aux deux fillettes.

Vantighem, après un premier interrogatoire de M. le commissaire de police, s'écroule sous la pression d'abandon d'enfants.

L'enfant fut mise à l'instruction et la preuve de ce fait ne ressortit pas assez nette pour pouvoir le poursuivre. Mais il résulait des déclarations des témoins, déclarations confirmées amplement par une fille du prévenu, Rhoda, âgée de 18 ans, que Vantighem pendant trois ans avait battu très souvent sa mère qui avait été le quitter il y a trois mois pour éviter ces mauvais traitements.

Vantighem fut donc relaxé pour prévention des violences exercées sur son enfant.

Le tribunal a condamné ce père brutal à 6 mois de prison.

Lire aux annonces l'avis des Grands Magasins du **Printemps**.

En Tramway

En route MM. les voyageurs!

Où voyage gratis à présent!!!

Voilà n'y croyez pas, vous gardez — et gardez précisément — vos billets qui, grâce à une ingénieuse combinaison entre la Compagnie des Tramways de Lille et les Galeries Lilloises, sont remboursés à la caisse de ces grands Magasins **sans tentative et sans aucune formalité.**

Cette mesure qui ne s'applique encore qu'à certains billets sera dans quelques jours généralisée pour tous les billets et sur toutes les lignes.

Corsets : Galeries Lilloises.

CONSEIL PRÉCIEUX

La fumée non commerciale qu'exhale le regrettable Vin de **BANYULS-TRILLES** en pour braver les **temps froids** et **humides** et guérir les **maladies** de poitrine.

Ce délicieux apéritif est, en effet, préparé avec du vieux vin de **BANYULS** et **Quinquina** de **MONTGINOUX**.

C'est pour cette raison que le corps médical le **recommande** si chaleureusement.

Expédition directe par colis postaux à 12 francs 25 litres au prix de fr. 9,50 le litre, port en sus. Bordeaux contre remboursement. TRILLES et Fils.

Nouvelles à la Main

L'inépuisable chapitre des coquilles.

Celles-ci est curieille dans le compte-rendu d'une administration industrielle :

« Au cours du dernier exercice, diverses fraudes ont été signalées à l'administration. Cette année des mesures ont été prises pour empêcher les bénéfices illicites. »

Empêcher pour empêcher, avouons que c'est réussi.

RAULE-MAISON.

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville. — Demain 14 mars, à 8 heures, le deuxième concert offert par l'**Association des Anciens Élèves de l'Ecole municipale de musique** de Tourcoing, aux membres honoraires et aux familles des membres actifs, avec le concours de « l'Orphéon Tourquennois » du professeur Jules Ledrut, le ténor Jules Crick-Sicks, M. Bourgois, baryton ; M. H. Sroyez ténor-ténor ; les prix du Conservatoire de Lille ; M. P. Chateau, indépendant ; M. Léon Lefebvre, chanteur de genre ; M. Borel, accompagnateur.

PROGRAMME

Première partie : 1 L'Orphéon Tourquennois, Gaule et France (Sonnie). — 2 M. P. Chateau, le Mont (Joseph Mouret). — 3 M. Mignotte, Fin de la Coupe du roi de Thule (Diem). Mignotte, ténor sous Fanaisie sur la Prè au Clerc (Hérold). — 5 MM. Mignotte et Bourgois, duo des Pêcheurs de Perles (Bizet). — 6 M. Léon Lefebvre, chansonnettes comiques (XX.).

Deuxième partie : 1 **Un groupe d'enfants de l'Ecole du Carnaval** (Ch. Nicodemi). — 2 M. P. Chateau, à toupe Vapeur (Louis Mainard) — 3 M. Mignotte, Air d'Aben-Hamed (Th. Dubois) — 4 M. Léon Lefebvre, chansonnettes comiques (XX.) — 5 — M. Hector Strayve, 4e air varié de Fabro — 6 Un groupe d'amateurs, l'Automate, petite comédie ; Bonnet, Mme Ledrut, M. Ledrut, M. Bourgois, M. Rossand (XXX) — Tocardier, rentier (M. A. Omer) — Anatole, fils de Tocardier (M. Bourgois) — Bidard, domestique (H. Marchal) — Justine, nièce de Tocardier (XXX).

Un quêteur sera faite au profit des Œuvres de l'Association.

PETITE CORRESPONDANCE

A. Z. — A la mairie, cela dépend du l'officier de l'état-civil ; à l'église, c'est dedans, voyez le curé.

L. B. à Frasnes. — Oui, la pension est libre. Il n'y a de serment à prêter qu'en cas de désignation comme tuteur. — *Un lecteur à Roncq-sur-Roubaix.* Nous ignorons les conditions d'admission en Algérie. — Adressez-vous au Directeur à Lille ou Dunkerque.

LE FAUREUR

Etat-Civil de Roubaix

du 13 mars

Naissances. — Louis Looveld, rue de l'Epeule 54 — Jean Barrere, rue des Arts 69 — Alphonse Rodrenc, Hôtel-D-m — Mathilde Van Roosbeke, rue d'Alger, cour Abd-El-Kader — Jules Messant, rue de l'Alma, cour Lefebvre 5 — Germaine Hospied, rue Lérmine 63 — Jean Desnoyer, rue St-Maurice 11 — Louis Philippart, rue Fontenoy, cour Dupire 2.

Décès. — Marie Toytschaever, 2 mois, rue d'Hem 21 — Philomène Verrie, 42 ans, rue d'Alger, cour Sonn 5 — Jeanne Bossaert, 12 jours, rue Jacquemelot 176 — M. J. Demey, 53 ans, Hôtel-Dieu — Francois Brehant, 35 ans, rue Gallée 4 — Florentine Cornelier, 73 ans, Hôtel Dieu — Adrien Debusscure, 19 mois, rue Chanzy 13 — Marie Sanavelle, 82 ans, rue des Anges 65 — Louis Libbrecht, 24 ans, quai de Boulogne — Dedebbaler, présentée sans vie, rue St-Maurice 11 — Emile Desprez, 65 ans, rue Blanchemaille 158.

Mariages. — Entre : Camille Dobbels, tisserand, 49 ans, rue de l'Alma 217, et Octavie Laperre, ménagère, 38 ans, idem — Hubert Dubuvet, appréteur, 23 ans, boulevard Colmar, et Louise Dumoulin, épilleuse, 16 ans, à Roubaix — Charles Alsan, fouineur, 26 ans, rue de Lannoy-Tourcoing, et Sophie Simon, journalière, 22 ans, rue Galvani 8.

Etat-Civil de Tourcoing

du 13 mars

Naissance. — Gabrielle Verguehl, rue Fénélon.

Décès — Achille Florin, 8 mois, rue de l'Hippodrome — Joachim Sortin, 5 ans, rue de l'Eglise.

Mariage. — Entre : Louis Fameries, 24 ans, domestique, et Esther Rubay, 21 ans, ménagère.

Publications de mariages. — Entre : Henri Massart, 26 ans, fils de Jean, chef de Dépositaire, 23 ans, domestique — Louis Lefebvre, 47 ans, contre-maître, et Marie Dembre, 25 ans, cabaretière.

FINANCES

Paris, le 13 mars 1897.

La tendance à la hausse s'affermit de plus en plus et les rentes françaises sont en nouveau progrès.

Le 3 1/2 0/0 à 102.97.

Le 3 1/2 0/0 à 105.90.

La Rente Serbe progresse de 62 à 62.75.

Dans le groupe des Sociétés de crédit, le Crédit Foncier s'incrit à 692.

Le Crédit Foncier National s'accompte s'est maintenu de 563 à 565.

Le Crédit Lyonnais accuse des tendances à la hausse à 762.

La Société Générale se négocie à 516. Son bilan au 28 février accuse pour le mois un bénéfice net de 300.000 fr.

L'action du Rio Anor finit demandée à 855, au capitalisation à plus de 1.000 0/0, puisque son dividende sera de 90 fr. par action.

Les Délégations unifiées de la Compagnie Générale financière et Compagnie générale des Eaux restent bien fermes et demandées. Cette valeur fait partie du petit nombre de celles qui offrent aux capitaux à la fois la tranquillité, un intérêt remunérateur au dessus de 4 0/0 net, et une marge de hausse de plus de 100 0/0.

L'épargne continue à rechercher l'obligation Compagnie Centrale des Allumettes qui rapporte 25 fr. et aux cours actuels, en capitalisant au dessus de 5 0/0.

Les Chemins français sont demandés.

Les Chemins espagnols restent fermes.

3 0/0 102.27 — 3 1/2 0/0 105.90 — Serbe 62.75 — Crédit Foncier 692 60—Comptoir d'Escompte 566.60 — Crédit Lyonnais 762 80 — Société Générale 516.00

BOURSE DE LILLE

Du 13 mars 1897

Empruntes (titres et départements)

Lille 1868 (obl. 500). 504.25 — Lille cinquièmes 1893 (obl. 100). 400.

Actions banques et diverses

Saint-Saturnin-Ste-Anne (a. 500 t. p.). 290.

Charbonnages (actions)

Albi (a. 500 t. p.). 1150 — Mines d'Aniche et d'ours à coke du Nord. 830. — Bruay p.. 1283. — Bruay-Grande p.. 2250. — Carvin-Ferrière p.. 1000. — Douchy p.. 794. — Douvres, 410 — Lens. 2850.

Charbonnages (obligations)

Drocourt 54. 516 — Drocourt 6%. 446.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 13 mars 1897

Belge 3	» 1	101 65	Brux. lib. 1886	100 75	
	ser. II	101 50	Brux. lib. 1886		
	— ser. III	101 30	Ostende a prime	30 50	
	— 3	— —	— —	1877 3	— —
	— 2 1/2	— —	— —	1885 3	— —
Annuités.	3	99 85	Tournai 1871 3	— —	
	4	111 80	Ville 1875 3/2	— —	
	— 4 1/2	— —	Gand 1880 3	— —	
Cr. com.	4 1/2	115 50	— 1883 3	94 —	
	— 4	115 80	— 1892 3	94 75	
	— 3	99 95	Liège 1893 3 1/2	— —	
	— 3 p. c. 1891	120 75	— 1893 3	— —	
	— 5 p. c. 1892	106 75	— 1874 3	107 25	
Anvers 1887 lib.		108 —	— 1879 3	— —	
Anvers a. liber.		— —	— 1880 3 1/2	105 50	

CONNAISSANCES UTILES

Pour enlever les taches de graisse des planchers

Pour enlever les taches de graisse des planchers ou des tables, prenez de la terre à foulon et de la lessive, ou quart de litre de chaudeau et faites bouillir dans de l'eau. Appliquez, pendant que c'est chaud, sur les parties taches de graisse et frottez jusqu'à ce que la graisse parte ou donne heures. Nettoyez avec du sable et de l'eau. La terre à foulon et le fiel de bœuf bouillis ensemble font une excellente mixture pour nettoyer les planchers et les tapis. On enlève les taches d'encre avec du fort vinaigre.

Bonhomme FRANKLIN.

POMMADE ANTIDARTREUSE

La meilleure, et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, Inflammations, les pellicules, la pelade.

2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.

M. VANDENDRIESSCHE

DOCTEUR-PHARMACIEN

LILLE, 63, rue Jacquemars-Giélée

AVIS IMPORTANT. — Toutes les pommades, tous les onguents, sans exception sont maintenant **vendus en boites plates**, surtout pour les **Ulcères Variqueux**. — A ce propos, défiez-vous des « soi-disant guérisseurs » et de leurs **dépositaires** inutiles et dangereux.

Consultations pour les maladies de la Peau tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

LA PRALINETTE

DESSERT EXQUIS

Nouvelle Création d'OLIBET.

En vente chez tous les Épiciers

Ceux qui suivent les progrès de la médecine prennent, dès qu'ils commencent à tousser, quelques cuillerées de *Sirop pectoral de Poli* cet antiseptique les préserve des grippes et rhumes si fréquents en ce moment.

CONSTIPATION MAUX DE TÊTE VICES DU SANG **POUDRE LAXIVE ROCHER** 30, rue de Trévise, Paris, et chez les Pharmaciens **Guinet**, Phn^n, 1, Rue Richer-Louis, PARIS.

Grillages Mécaniques

Ronces artificielles et fils de fer

RONCES 1re qualité :

Fil 13 : 2 fr. 15 les 100 mètres.
Fil 13 1/2 2 fr. 25 les 100 mètres.

GRILLAGE MÉCANIQUE

Galvanisé, tre galvanisé

		Le mètre
Maille 41	fil 4. 50 c/m	0 fr. 11
— id	— 1 mètre	0 fr. 32
Maille 41	fil 6. 50 c/m	0 fr. 13
— id	— 65 c/m	0 fr. 27
— id	— 1 mètre	0 fr. 32
— id	1 mètre	0 fr. 25
Maille 51	fil 6. 1 mètre	0 fr. 21

Les quelques prix ci-dessus montrent combien est mérité le succès remporté aux Grande Magasins des **GALERIES LILLOISES** 45, 47, 49, rue Nationale, Lille, pour l'important rayon d'articles de clôture.

AGRICULTURE & COMM